



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉROGATION MINEURE Séance ordinaire du 10 juillet 2018**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné que le Conseil municipal de Saint-David étudiera, lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 à compter de 20 heures à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 16, rue Saint-Charles la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété sise au 495, route 122, formée par le lot 5 250 121 du Cadastre du Québec. Ladite demande de dérogation mineure vise à autoriser :

- L'augmentation de l'occupation du garage annexé à 50 % par rapport à la superficie au sol du bâtiment principal. Le règlement de zonage numéro 550-2012 prévoit que la taille d'un garage annexé à un bâtiment principal ne doit pas dépasser 30 % de la superficie au sol du bâtiment principal.
- La diminution de la marge de recul arrière du garage attaché, faisant partie intégrante du bâtiment principal, à 2,6 mètres. Le règlement de zonage numéro 550-2012 prévoit une marge de recul arrière de 6 mètres pour tout bâtiment principal situé dans la zone A10.

Prenez avis que toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande à l'endroit, heure et date indiqués ci-haut.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.)

Donné à Saint-David, ce 22 juin 2018.

Sylvie Letendre, gma  
Directrice générale et secrétaire-trésorière